



Adresse des travaux

DO BT SAS HECTARE BALARUC LES BAINS

21 Rue des Etourneaux
34540 BALARUC-LES-BAINS

Adresse de facturation

SAS HECTARE

75 Rue ZI Les Portes Domitiennes
34740 VENDARGUES

Nos réf. : 743DB25/050194/001001

Vos réf. :

Affaire suivie par le groupe facturation

Tél. : +33 / (0)4 90 13 92 70

Fax :

e-mail : avignon-tpr@enedis-grdf.fr

Date de réalisation : 22.03.2023

FACTURE ORIGINALE N° : 0325 - 705778901
DU : 22.03.2023

DETAIL EN PAGE(S) SUIVANTE(S)

MONTANT TTC DE LA FACTURE € :	10.191,48
VOS REGLEMENTS € :	-5.019,30
RESTE A PAYER € :	5.172,18

CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DOUZE Euro(s) DIX-HUIT Cents

Sous réserve d'encaissement définitif de vos règlements

Merci d'adresser votre règlement exclusivement en euros avant le 06.04.2023, à l'ordre de Enedis, en nous retournant le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous signé et accompagné, si nécessaire, d'un IBAN en utilisant l'enveloppe ci-jointe ou par chèque à envoyer avec le coupon-paiement TIP SEPA ci-dessous, en utilisant l'enveloppe jointe. Le règlement de cette facture est une condition obligatoire pour réaliser la mise en service de vos installations.

En cas de retard de paiement, les sommes dues sont majorées de plein droit de pénalités, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces pénalités sont calculées, sauf dispositions contractuelles contraires, sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage ; cette base ne peut être inférieure à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible. Ces pénalités sont calculées à partir du premier jour suivant la date d'échéance du paiement jusqu'à la date de paiement effectif de la facture.

En application de l'article D. 441-5 du code de commerce et seulement pour les professionnels soumis à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement de 40 €.

TVA acquittée sur les débits.

N° TVA intra-communautaire Enedis : FR66444608442

Préavis de règlement sans frais pour le bénéficiaire.

Aucun rabais, remise, ristourne et escompte ne seront accordés en cas de paiement à une date antérieure.

Enedis

382 rue Raimon de Trencavel 34926 Montpellier Cedex 9 - Tél : 0 810 05 87 14 - Fax : 04 67 69 79 90
Enedis - SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros RCS de Nanterre 444 608 442

Page : 1/2

IBAN : JOINDRE UN RIB
ICS : FR 31 ZZZ 533243
RUM : TIP313251011020302907057789012303

SAS HECTARE
75 Rue ZI Les Portes Domitiennes
34740 VENDARGUES

Montant : 5.172,18 €
11611026

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

OJTS
N° devis 743DB25/05
0194/001001

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Enedis à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Enedis. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Enedis
TSA 30203
41974 BLOIS CEDEX

325100000006

550031230338 00325101102030290705778901935105 517218

VOTRE FACTURE ORIGINALE N° : 0325 - 705778901 DU 22.03.2023 EN DETAIL

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT avant réfaction	Montant HT avant réfaction	Taux TVA
Frais Administratifs et constitution de fonds de plans	1	PRE	1.047,23	1.047,23	20,0 %
Mises en Chantier	1	PRE	870,88	870,88	20,0 %
Accès Réseau	1	PRE	269,97	269,97	20,0 %
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...)	1	PRE	1.335,01	1.335,01	20,0 %
Canalisation BT zone A	1	PRE	980,64	980,64	20,0 %
Terrassements en zone A inf à 3km	1	PRE	3.899,18	3.899,18	20,0 %
Dé-Raccordement câble BT sur émergence e xistante	1	PRE	89,99	89,99	20,0 %

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Soumis à une TVA au taux de 20,00 % :	8.492,90	1.698,58	10.191,48
Montant HT € :	8.492,90		
Montant TVA € :		1.698,58	
Montant TTC € :			10.191,48

Vos règlements € :	-4.182,75	-836,55	-5.019,30
--------------------	-----------	---------	-----------

En référence à la facture d'acompte n°3400039217

RESTE A PAYER € : 5.172,18